INDEX ANALYTIQUE

Les chiffres renvoient aux numéros des pages.

– A –

Acte

Acte posé avant la constitution, 60, 64

Moyens de rattachement à la société

– Continuité du mandat, 61

– Mandat apparent, 61

– Mandat réel, 61

– Ratification générale, 61

Nullité, 60, 62

Voir aussi **Ratification générale**

Action

Achat de gré à gré, 50, 51

– Avis, 50, 51

– Consentement, 50. 51

Action admissible de petite entreprise, 194, 195

– Cristallisation, 217, 218

– Définition, 194, 195

– Disposition à une autre entité, 217

– Exonération à vie du gain en capital, 217, 218

– Période de propriété, 194, 195

– Personne liée, 194, 195

– Société de personnes, 194, 195

Catégories, 50, 51

– Droits, 157, 158, 234, 235

– Égalité de traitement, 50, 157, 158, 235, 237

Certificat d'action

– Signature par appareil automatique ou procédé électronique, 129

Description des droits et restrictions, 160

– Règlement intérieur, 160

– Statuts, 160, 161

Droits de base des actions

– Dividende, 240

– Reliquat, 240

– Vote, 240

Rachat à la demande, 50, 51

Remaniement de capital, 216, 217, 220-222

Renonciation au dividende, 158, 159

– Impact fiscal, 158, 159

– Lien de dépendance entre actionnaires, 159

– Transfert à un autre actionnaire, 158, 159

Roulement, 202, 204, 205

– Caractéristiques, 208

– Catégories, 207, 208

– Disposition 205

Statuts incomplets

– Capital-actions, 52-54, 94-98

– Restriction au transfert des actions, 92-98

– Subdivision d'actions, 68-71

Transfert, 186-190
– Acte unilatérale, 189, 190
– Annulation rétroactive, 189
– Condition à l'émission d'actions, 189, 190
– Observation des formalités légales, 187-190
– Retrait d'un administrateur/ actionnaire, 186-190
Transmission, 114
Voir aussi **Capital-actions**, **Remaniement de capital**, **Restriction au transfert des actions**, **Roulement d'actions**, **Subdivision d'actions**

Actionnaire
Achat d'actions de gré à gré, 50, 51
– Avis, 50, 51
– Consentement, 50, 51
Actionnaires d'une même catégorie
– Droits égaux, 50, 157, 158, 235
Assemblée annuelle, 137-139, 241
Démission de l'administrateur, 24-27
– Nomination d'un nouvel administrateur, 25-27
Dissolution de la société, 142-146
– Voile sociétal, 142, 146, 148
– Volontaire, 142, 143
– Vote par catégorie, 144-146
Égalité de traitement, 50, 157, 158, 235, 237
Entreprise de plus de 50 actionnaires, 75-91
– Demande de normalisation, 89-91
– Dispense, 75-89
Obligation d'avoir un actionnaire, 240, 241
Rachat d'actions à la demande, 50, 51
Renonciation au dividende, 158
– Impact fiscal, 158, 159
– Lien de dépendance entre actionnaires, 159
– Transfert à un autre actionnaire, 158, 159
Retrait d'un administrateur/ actionnaire, 186-190
– Absence d'implication dans les affaires internes, 190
– Acte unilatéral, 189, 190
– Annulation rétroactive, 189
– Caractère probant des témoignages, 187, 189, 190
– Condition à l'émission d'actions, 189, 190
– Observation des formalités légales, 187-190
– Personnalité juridique distincte, 187-190
– Recours en oppression, 187, 189
– Retrait en tant qu'actionnaire, 186-190
– Transfert d'actions, 187, 189, 190
Signature d'un mineur, 177-180
Simulation entre la société et un des actionnaires
– Contrat sous seing privé à l'insu des autres actionnaires, 233
– Égalité de traitement, 235, 237
– Entente illégale, 234
– Rachat unilatéral des actions, 233-238
– Recours en abus de pouvoir et d'iniquité, 234, 237
Subdivision d'actions en vertu de la législation fédérale
– Approbation des actionnaires, 68-71

Subdivision d'actions en vertu de la législation québécoise
– Avis aux actionnaires, 68
– Résolution spéciale des actionnaires, 68
Unique
– Capital-actions, 94-98
– Déclaration d'actionnaire unique, 175-177
– Dissolution de la société, 141, 142, 146-148
– Présomption des actes posés, 176, 177, 182
– Restriction au transfert des actions, 94-98
– Statuts incomplets, 94-98
Voir aussi **Assemblée annuelle**, **Capital-actions**, **Convention unanime des actionnaires**, **Déclaration d'actionnaire unique**, **Demande de normalisation**, **Dispense**, **Dissolution**, **Mineur actionnaire**, **Restriction au transfert des actions**

Administrateur
Administrateur *de facto*, 24, 26, 27, 222-225
– Absence d'administrateur ou de conseil d'administration, 24, 26
– Déclaration générale, 224
– Défense de diligence raisonnable, 224, 225
– Responsabilité, 224, 225
– Tiers, 222-224
Convention unanime des actionnaires, 24
– Clause concernant le cours normal des affaires, 167-169
Date d'entrée en fonction de nouveaux administrateurs, 132-134
– Continuité des fonctions des anciens administrateurs, 133, 134
– *Holding over*, 133, 134
– Question de fait, 134
Démission des administrateurs, 24-27, 249
– Déclaration de mise à jour courante, 26
– Droit de démissionner, 24, 25
– Nomination d'un nouvel administrateur, 25-27
Dette fiscale, 244, 245
– Infraction, 245
Dissolution de la société
– Refus de signer une résolution, 143, 144
– Réunion du conseil d'administration, 143, 144
Effet d'un casier judiciaire, 59, 60
Fin de mandat
– Date, 249
– Démission, 249
– Inhabilité, 249
– Révocation, 249
Inhabilité, 59, 60, 249
Légitimité, 240-242
– Élection par les actionnaires, 240, 241
Mineur de 14 ans et plus, 179
Obligation, 59
Responsabilité, 224, 225
Retrait d'un administrateur/actionnaire, 186-190
Voir aussi **Responsabilité des administrateurs et dirigeants**

Affichage public
Ajout de termes en français, 14, 15
Langue, 11-14
Marque de commerce, 14

Amortissement
Déduction pour amortissement, 195
– Dépréciation, 195

Définition, 195
Fraction non amortie du coût en capital, 195
Roulement d'actions, 204

Assemblée annuelle
Défaut
– Convocation par les actionnaires, 138
– Demande en justice par les actionnaires pour dissolution de la société, 138
– Recours en oppression, 139
Présentation des états financiers approuvés, 138, 139
Renonciation, 137-139
Tenue chaque année, 138, 139, 241

Autorité des marchés financiers
Assujettissement aux règles, 75
Conformité à la réglementation
– Évaluation au moment de l'opération, 92
– Respect de l'esprit de la réglementation, 92
Demande de normalisation, 89-91
Dispense discrétionnaire, 75-77, 80
Dispense pour investisseur qualifié, 79-89
Dispense pour somme minimale, 78
Entreprise de plus de 50 actionnaires, 75-91
Inscription du courtier ou du conseiller, 102, 103, 121-128
Voir aussi **Demande de normalisation**, **Dispense**, **Inscription**

– C –

Capital-actions
Exigences relative au maintien, 186-190
– Acte unilatéral, 189, 190
– Annulation rétroactive, 189
– Condition à l'émission d'actions, 189, 190
– Observation des formalités légales, 187-190
– Retrait d'un administrateur/actionnaire, 186-190
Modification en vertu de la législation fédérale, 94-98
– Abrogation et remplacement, 162, 164-166
– Absence de description, 94
– Clause de conversion, 162, 165, 166
– Clause modificatrice des statuts, 94, 96-98, 165
– Correction aux documents déposés, 94
– Déclaration écrite de l'actionnaire unique, 98
– Erreur évidente, 94, 95
– Erreur non évidente, 95
– Intention de constituer un émetteur fermé, 94
– Opération d'éviction, 163, 164
– Rectification, 166
Modification en vertu de la législation québécoise, 52-54
– Absence de description, 52
– Consentement du conseil d'administration et des actionnaires, 53
– Distinction entre erreur et irrégularité ou illégalité, 52
– Effet rétroactif, 52
– Erreur manifeste, 54
– Intention de constituer un émetteur fermé, 53
– Modification de correction, 52

Certificat d'action
Signature
– Appareil automatique, 129
– Procédé électronique, 129

Certification conforme
Administrateur, 137
Dirigeant ou employé, 137
– Autorisation par résolution, 137

Chèque
Sous le nom d'emprunt, 49

Clause vide
Modification, 116

Conseiller
Obligation d'inscription, 121-128
– En fonction des activités, 121-128
– Question de fait, 122
Voir aussi **Inscription**

Convention unanime des actionnaires
Clause concernant le cours normal des affaires, 167-169
– Conflit d'interprétation, 167-169
– Pouvoirs des administrateurs, 167-169
Clauses usuelles
– Arbitrage, 171, 172
– Assurance, 171
– Coercition ou de sortie forcée, 171
– Droit d'entraînement, 171
– Droit de préemption, 171
– Droit de premier refus, 171
– Juste valeur marchande, 171
– Médiation, 172
– Non-concurrence, 171
– Rachat en cas de décès, 171
– Retrait des affaires, 171
Déclaration d'actionnaire unique, 175-177
Démission des administrateurs, 24
Primauté
– Registres, 170, 172-175
– Statuts et règlements, 172, 173
Signature d'un mineur, 177-180
Sujets couverts
– Concurrence, 170
– Conflit d'intérêts, 170
– Décès d'un actionnaire, 170
– Faillite d'un coactionnaire, 170
– Mésentente, 170
– Représentation au conseil d'administration, 170
Voir aussi **Déclaration d'actionnaire unique**, **Mineur actionnaire**

Courtier
Exemple
– Acquéreur qui veut transférer des titres, 103
– Émetteur, 103
– Souscripteur qui veut transférer des titres, 103
Obligation d'inscription, 102, 103, 121-128
– En fonction des activités, 121-128
– Question de fait, 122
Voir aussi **Inscription**

Cristallisation
Action admissible de petite entreprise, 194, 195, 217, 218
– Disposition à une autre entité, 217
– Exonération à vie du gain en capital, 217, 218
– Période de propriété, 194, 195
– Personne liée, 194, 195
– Société de personnes, 194, 195
Voir aussi **Action**

– D –

Déclaration d'actionnaire unique
Actionnaire unique, 175-177
– Présomption irréfragable, 176, 177, 182
Convention unanime des actionnaires, 175-177
– Actionnaire subséquent, 175-177
Pouvoir du conseil d'administration, 175-177

Déclaration de mise à jour annuelle
Déclaration de mise à jour courante, 23
– Continuation, 23
– Fusion, 23
Délai de production, 32, 33

Déclaration de mise à jour courante
Déclaration de mise à jour annuelle, 23
– Continuation, 23
– Fusion, 23
Démission de l'administrateur, 26

Définition
Action admissible de petite entreprise, 194, 195
Activité commerciale, 40
Conjoint, 109
Déduction pour amortissement, 195
Dirigeant, 108
Domicile, 29
Domicile élu, 29
Émetteur fermé, 98-100, 107
Émetteur non fermé et non assujetti, 115, 116
Exploitation d'une entreprise, 34, 35, 40
Fiducie commerciale, 44, 45
Fondateur, 108
Fondé de pouvoir, 29
Fraction non amortie du coût en capital, 195
Gain en capital, 196, 197
Gel successoral, 202
Immobilisation, 195, 196
Immobilisation admissible, 196
Investisseur qualifié, 81-84
Juste valeur marchande, 196, 205
Opération visée, 105
Personne liée, 201
Personne participant au contrôle, 108, 109
Prix de base rajusté, 196
Prospectus, 104
Remaniement de capital, 216
Roulement d'actions, 194
Société admissible exploitant activement une entreprise, 197
Société admissible exploitant une petite entreprise, 197, 198
Société exploitant une petite entreprise, 198
Société privée sous contrôle canadien, 198, 199
Somme convenue, 199-201
Transaction avec lien de dépendance, 201
Transaction sans lien de dépendance, 201

Demande de normalisation
Contenu, 90
Entreprise de plus de 50 actionnaires, 89-91
Processus d'évaluation, 89-91

Dirigeant
Définition, 108
Mineur de 14 ans et plus, 179

Nomination dans le but d'émettre un titre, 116

Voir aussi **Responsabilité des administrateurs et dirigeants**

Dispense

Autorité des marchés financiers, 75-89

Dépassement du plafond de 50 actionnaires, 75-91

Dispense d'enregistrement, 104

Dispense de prospectus, 104

Dispense discrétionnaire, 75-77, 80, 117

– Conservation du statut d'émetteur fermé, 75-77

– Fonds d'investissement, 77

Dispense pour acquisition d'actif, 116

Dispense pour émetteur fermé, 98-116

Dispense pour investisseur qualifié, 79-89, 116

– Émetteur fermé, 80, 81, 85

– Formulaire de reconnaissance de risque, 79, 83, 85

– Vérification de la qualité d'investisseur qualifié, 85-89

Dispense pour notice d'offre, 116

Dispense pour opération isolée, 117

Dispense pour parents, amis, partenaires, 116

Dispense pour somme minimale, 78, 116

– Exclusion de la personne physique, 78

Dispense pour terrain pétrolier, 116

Propriétaire-actionnaire d'un immeuble, 78-80

Règlement 45-106, 75-120

Voir aussi **Émetteur fermé**, **Investisseur qualifié**, **Propriétaire-actionnaire d'un immeuble**

Dissolution

Actionnaire unique, 141, 142, 146-148

– Créanciers, 147, 148

– Rachat d'actions, 147, 148

– Responsabilité personnelle, 141, 146-148

Administrative, 141, 142

– Radiation d'office par le Registraire, 141, 142, 244, 245

– Révocation de la radiation, 244

Déclaration, 33

Exigence, 32

Obligation, 142

Société non active

– Absence d'immatriculation, 31-33

– Déclaration de mise à jour annuelle, 31-33

– Droits annuels d'immatriculation, 31-33

– Refus de signer une résolution, 143, 144

– Sanction pénale, 33, 34

Succession, 245-247

– Disposition d'actions, 246, 247

– Dissolution volontaire, 245, 248

– Transfert d'actions, 247, 248

Volontaire, 141-143, 245, 248

– Avantages, 142, 143

– Protection des actionnaires, 142

– Rachat des actions, 245

– Voile sociétal, 142, 146, 148

Vote par catégorie
– Société fédérale, 144, 145
– Société québécoise, 144-146

Domicile
Définition, 29
Distinction avec domicile élu, 27-30

Domicile élu
Définition, 29
Fondé de pouvoir, 27-31
– Distinction avec domicile, 27-30

– E –

Échange d'un bien convertible
Cadre d'application, 208
Conditions d'application
– Actions d'une même société, 209
– Droit d'effectuer la conversion, 209
– Échange contre une action, une obligation ou un billet, 209
– Immobilisation, 209
Conversion d'un bien en action, 208, 209
– Absence de disposition de biens, 208, 209

Émetteur assujetti
Conseil d'administration
– Résolution écrite, 71
– Signature de tous les administrateurs, 71
Vote électronique
– Règlement administratifs de la société, 71
Vote obligatoire, 71

Émetteur fermé
Conditions, 98-100
Conseil d'administration
– Résolution écrite, 72
– Signature de tous les administrateurs, 72
Définition, 98-100, 107
Dispense discrétionnaire, 75-77
– Application partout au Canada, 77, 78
– Autorité des marchés financiers, 75-77
– Conservation du statut d'émetteur fermé, 75-77
– Dépassement du plafond de 50 actionnaires, 75, 77
– Fonds d'investissement, 77
Dispense pour émetteur fermé, 98-116
– Administrateur, 109
– Ami très proche, 109, 110
– Conjoint, 109
– Dirigeant, 107, 108
– Dividende en actions, 115
– Famille, 109
– Fiducie, 111
– Filiale, 115
– Fondateur, 107, 108
– Fusion, 115
– Investisseur qualifié, 110
– Opération visée, 101-103, 105
– Personne autre que celles énumérées au Règlement 45-106, 101, 114, 120
– Personne participant au contrôle, 107-109
– Personne pas du public, 111, 112
– Perte du statut d'émetteur fermé, 114, 120
– Porteur de l'émetteur, 110
– Proche partenaire, 110
– Prospectus, 104
– Roulement d'actions, 114
– Salarié, 107, 108

– Sanctions, 113
– Société-mère, 115
– Société-sœur, 115
– Titre, 103, 106
– Transmission d'actions, 114
Dispense pour investisseur qualifié, 80, 81, 85
Règles de l'Autorité des marchés financiers, 75
Statuts incomplets
– Capital-actions, 52-54, 94-98
– Restriction au transfert des actions, 92-98
Vote électronique
– Règlements administratifs de la société, 71
Voir aussi **Capital-actions**, **Dispense**, **Opération visée**, **Personne du public**, **Personne participant au contrôle**, **Restriction au transfert des actions**, **Titre**

Émetteur non fermé et non assujetti
Définition, 115, 116
Émission à une personne du public, 115, 116
Non-respect des formalités, 115, 116

Entreprise de plus de 50 actionnaires
Demande de normalisation, 89-91
Dispense, 75-89
Voir aussi **Demande de normalisation**, **Dispense**

Existence de la société
Moment
– Émission du certificat de constitution, 60, 61

Exploitation d'une entreprise au Québec
Définition, 34, 35, 40
Enregistrement aux fins de la TPS/TVQ, 34, 36, 40, 41
Fiducie commerciale, 45, 46
– Comportement, 47
Obligation d'immatriculation, 35, 41, 44, 46
Question de fait, 36-41
Types
– Filiale, 36
– Licence de franchise, 36
– Succursale, 36

– F –

Fiducie
Constitution
– Don d'un billet de banque, 43
– Numéro de série du billet de banque, 43
D'utilité privée, 47
– Exemples, 47, 48
– Exemption d'immatriculation, 47, 48
D'utilité sociale, 48
– Exemption d'immatriculation, 48
Gel successoral
– Fractionnement du revenu, 203
Voir aussi **Fiducie commerciale**

Fiducie commerciale
Définition, 44, 45
Exploitation d'une entreprise, 45, 46
– Comportement, 47
– Conditions requise, 45
– Distinction avec revenu de bien, 45
– Exemples, 46

– Profitabilité, 45
Fiduciaire immatriculé, 44
Obligation d'immatriculation, 44, 46, 47

Fondé de pouvoir
Définition, 29
Dispense de désignation, 30, 31
Domicile élu, 27-31
– Distinction avec domicile, 27-30
– Personne mandatée pour recevoir la correspondance, 27-30

Franchiseur
Enregistrement aux fins de la TPS/TVQ, 34, 36, 40, 41
Exploitation au Québec, 34-41
– Question de fait, 36-41

– G –

Gain en capital
Calcul, 196
– Dépense pour vendre le bien, 197
– Prix de base rajusté, 197
– Produit de disposition, 196
Définition, 196, 197
Gel successoral
– Multiplication de l'exonération du gain en capital, 203
Roulement d'actions, 204

Gel successoral
Avantages
– Cristallisation de la valeur du patrimoine, 202
– Fractionnement du revenu, 203, 204
– Maintien du contrôle de l'entreprise, 203
– Multiplication de l'exonération du gain en capital, 203, 204
– Plafonnement du fardeau fiscal, 202
– Transmission du capital futur, 203
– Transmission opérationnelle, 204
Définition, 202
Roulement d'actions
– Actions de roulement contre actions ordinaires, 202
– Partiel, 202
– Règles d'attribution, 203

– I –

Identification
Nom de la société, 49

Immatriculation
Obligation, 35, 41
– Fiducie commerciale, 44, 46, 47
Poursuite
– Discrétion du tribunal, 35, 39, 40
– Suspension de l'audience pour non-immatriculation, 35, 39, 40
Société non active
– Absence d'immatriculation, 31-33
– Déclaration de mise à jour annuelle, 31-33
– Dissolution, 31-33
– Droits annuels d'immatriculation, 31-33
– Sanction pénale, 33, 34

Immobilisation
Bien amortissable, 195, 196
Définition, 195, 196

Immobilisation admissible, 196
– Avantage économique durable, 196
– Bien inexistant, 196
Roulement d'actions, 204

Inscription
Dispense, 104, 123
– Conseil général, 128
Émetteur fermé, 122
Exemples, 125-128
– Acquéreur qui veut transférer des titres, 103
– Activité accessoire, 127, 128
– Activité ponctuelle, 127
– Capital-risque et capital-investissement, 126, 127
– Émetteur, 103
– Émetteur-placeur, 125, 126
– Souscripteur qui veut transférer des titres, 103
Facteurs de détermination de l'exercice d'activité, 121, 123-125
– Action à titre d'intermédiaire ou de teneur de marché, 124
– Activité analogue à celles de personnes inscrites, 124
– Activité répétitive, régulière ou continue, 124
– Démarchage, 125
– Rémunération, 124, 125
Obligation d'inscription
– Conseiller, 121-128
– Courtier, 102, 103, 121-128
– En fonction des activités, 121-128
– Question de fait, 122
Opération pour son propre compte, 122
Règlement 31-103, 104, 121-128

Investisseur qualifié
Définition, 81-84
Dispense, 79-89, 116
– Émetteur fermé, 80, 81, 85
– Formulaire de reconnaissance de risque, 79, 83, 85
Propriétaire-actionnaire d'un immeuble, 79
Vérification de la qualité d'investisseur qualifié, 85-89

– J –

Juste valeur marchande
Clause de détermination de la juste valeur marchande, 207
Clause de rajustement de prix, 206, 207
Définition, 196, 205
Évaluation des actions d'un émetteur assujetti
– Cours de l'action à la Bourse, 205
Évaluation des actions d'un émetteur fermé
– Actif net, 205
– Bénéfice de l'entreprise, 205
– Critères d'évaluation, 206
– Évaluation de la valeur de l'entreprise, 205
Roulement d'actions, 204, 205, 214
Valeur sur un marché libre, 196, 205

– L –

Lien de dépendance
Facteur du lien de dépendance, 202
Personne liée, 201
Personne non liée, 201, 202
Transaction avec lien de dépendance, 201

Transaction sans lien de dépendance, 201
Vente d'action dans un cas de lien de dépendance, 214, 215
– Capital versé, 214
– Impact fiscal, 214, 215
– Juste valeur marchande, 214
– Prix de base rajusté, 214, 215

– M –

Marque de commerce
Nom de la société
– Conformité à la *Charte de la langue française*, 9, 14, 15
– Registre des marques de commerce, 21

Mineur actionnaire
Signature d'un mineur de 14 ans et plus
– Besoins ordinaires et usuels, 178, 179
– Confirmation à la majorité, 177, 180
– Contestation, 178-180
– Nullité, 178-180
– Représentant légal, 177, 180

– N –

Nom de la société, 5-21
Affichage public, 11-15
– Ajout de termes en français, 14, 15
Autre nom utilisé, 5-7, 10, 14, 15, 17-19
Bases de données, 21
– Nuans, 21
– Registraires agréés pour les noms de domaine, 21
– Registre des entreprises du Québec, 21
– Registre des marques de commerce, 21
– Registres privés, 21
Chèque sous le nom d'emprunt, 49
Conformité au français, 5-19
– Autre langue que le français, 5-10, 14, 15
– *Charte de la langue française*, 5-9
– Critères de contrôle, 16-18
– Marque de commerce, 9, 14, 15
– Registraire des entreprises, 5, 6, 9, 15-19
– Slogan, 15
– Société fédérale, 10
Détermination de la langue d'un nom, 15
Détermination de la liaison ou de la confusion, 19-21
– Caractère distinctif, 20
– Concurrence, 20, 21
– Confusion, 19, 20
– Critères de liaison, 19
– Liaison, 19, 20
– Notoriété, 20
Droit sur le nom, 16
– Enregistrement au registre des entreprises, 16
– Usage, 16
Identification, 49
Nom d'emprunt semblable, 16
– Nom identique, 17-19

– O –

Opération visée
Définition, 105

Inscription du courtier, 102, 103
– Dispense d'inscription, 105
– Dispense de prospectus, 105
Responsabilité
– Émetteur des titres, 101
– Vendeur des titres, 101
Types d'activités
– Achat, 105
– Cession, 105
– Placement, 105
– Vente, 105

Organisation à but non lucratif
Droit d'adhésion, 149
Organisation ayant recours à la sollicitation, 149
Société agricole ou laitière, 149-152
– Continuation en société par actions, 152
– Personne morale à but non lucratif, 149-152

– P –

Personnalité juridique
Distinction avec celles des actionnaires, 186-190
Obligations de l'administrateur
– Exécution des obligations, 188
– Norme objective, 188

Personne du public
Test
– Connaissance présumée, 111, 112
– Lien d'association, 111, 112
– Vente d'entreprise, 111, 112

Personne participant au contrôle
Acquéreur participant au contrôle, 101
Commandité d'une société en commandite, 108
Définition, 108, 109
Émission de titres, 107, 108
Parts sociales de 50% et plus, 108
Présomption d'influence importante, 108

Poursuite
Recours en oppression
– Assemblée annuelle, 139
– Caractère probant des témoignages, 187, 189, 190
– Retrait d'un administrateur/actionnaire, 186-190
Suspension de l'audience pour non-immatriculation, 35, 39, 40
– Discrétion du tribunal, 35, 39, 40

Prix de base rajusté
Coût du bien, 196
Définition, 196
Dépense faite pour acquisition, 196
Roulement d'actions, 204, 205, 214, 215

Propriétaire-actionnaire d'un immeuble
Constitution d'une société de portefeuille, 78
Dispense discrétionnaire, 80
Dispense pour investisseur qualifié, 79
– Formulaire de reconnaissance de risque, 79
Dispense pour somme minimale, 78
– Exclusion de la personne physique, 78
Voir aussi **Dispense**, **Investisseur qualifié**

Prospectus
Définition, 104
Dispense, 104

– R –

Rachat d'actions
Achat de gré à gré, 50, 51
– Avis, 50, 51
– Consentement, 50. 51
Catégories d'actions, 50, 51
Rachat à la demande, 50, 51

Ratification générale
Acte posé avant la constitution, 60, 64
Acte précis et clair, 182
Adoption
– Actionnaires, 130, 131
– Administrateurs, 130, 131
– Dégagement de responsabilité, 130
Effet d'exonération, 63
Effet rétroactif, 63
Limites, 63, 64, 182-186
– Absence de changement, 184
– Acte illégal, 64, 182, 183
– Âge pour siéger comme administrateur, 63, 182, 183
– Intention en matière fiscale, 64, 183
– Nullité des actes, 184-186
– Présence de changement, 184
– Volonté certaine et évidente, 185, 186
Moyen de rattachement à la société, 61
Régularisation
– Capacité ou habilité des administrateurs, 62
– Décisions entachées d'irrégularités, 62
– Validité d'opérations, 62
Résolution, 62, 63
– Défaut d'avoir maintenu trois administrateurs/ actionnaires, 55, 58
Volonté de confirmer, 63
Voir aussi **Résolution**

Régie interne d'une société
Ancienne règle des trois personnes pour la création d'une société, 56
– Défaut d'avoir maintenu trois administrateurs/ actionnaires, 55-58
– Nullité, 57, 58
– Ordre public, 58, 59
Modification du règlement intérieur, 225-231
Non-respect des exigences législatives
– Consentement, 55
– Effet entre les membres de la société, 55
– Inopposable aux tiers, 55
– Nullité, 57, 58
– Préjudice, 55
– Prescription, 58
– Résolution de ratification générale, 55, 58
Voir aussi **Règlement intérieur**

Registraire des entreprises
Nom de la société
– Conformité à la *Charte de la langue française*, 5, 6, 9, 15-19
– Critères de contrôle, 16-18
– Nom identique, 17-19
– Registre des entreprises du Québec, 21
Radiation d'office, 141, 142, 244, 245

Registres de la société
Observation des formalités légales, 187-191
Primauté
– Convention unanime des actionnaires, 170, 172-175

Règlement 31-103
Dispense d'enregistrement, 104
Obligation d'inscription, 121-128
– Conseiller, 121-128
– Courtier, 121-128
Voir aussi **Inscription**

Règlement 45-106
Application à tous les émetteurs, 98, 105
Application partout au Canada, 77, 78, 100
– Règlement de Colombie-Britannique, 77, 78
Dispense de prospectus, 75-120
Protection du public, 100
Société fermée, 100
Voir aussi **Dispense**

Règlement intérieur
Description des droits et restrictions, 160
Modification
– Adoption par le conseil d'administration, 225, 228, 229
– Ajournement de l'assemblée des actionnaires, 227
– Date de prise d'effet, 225, 227, 229-231
– Effet d'un refus de ratification, 226, 227, 230, 231
– Hausse du nombre d'actionnaires aptes à voter, 226, 227, 231
– Organisation à but lucratif, 231
– Pouvoir du conseil d'administration, 225, 228, 229
– Ratification par les actionnaires, 225-231
– Règlement modifié, 225, 228, 229, 231
– Règlement modifié similaire, 229, 230
– Règles de procédure des assemblées d'actionnaires, 226, 227, 231
Primauté
– Convention unanime des actionnaires, 172
– Statuts, 173
Signature
– Procédé électronique, 130

Remaniement de capital
Conditions d'application
– Actions d'une même société, 217
– Bien en immobilisation, 217
– Totalité des actions, 217
Définition, 216
Modification des statuts, 216, 220-222
– Approbation des actionnaires, 221
– Clause de conversion, 221
– Clause modificatrice, 220, 221
– Description des catégories d'actions, 216, 221
– Mention dans la résolution, 221, 222
– Nouvelle catégorie d'actions à échanger, 216, 221, 222

Résolution
Acceptation de démission et nomination de remplacement
– Signature, 131
Annulation
– Impact fiscal, 135, 136

– Objet de la résolution non réalisé, 135, 136
Certification conforme, 137
Date d'entrée en fonction de nouveaux administrateurs, 132-134
– Continuité des fonctions des anciens administrateurs, 133, 134
– *Holding over*, 133, 134
– Question de fait, 134
Remaniement de capital, 222
Résolution écrite antidatée, 242, 243
Signature écrite, 129, 130
– Conditions, 130
– Preuve de la volonté, 130
– Procédé électronique, 129
Voir aussi **Certification conforme**, **Ratification générale**

Responsabilité des administrateurs et dirigeants, 224, 225
Défense de diligence raisonnable, 224, 225
Fardeau de preuve, 225
Présomption, 224, 225
Solidaire, 225

Restriction au transfert des actions
Modification en vertu de la législation fédérale, 94-98
– Absence de restriction, 94
– Clause modificatrice des statuts, 94, 96-98
– Correction aux documents déposés, 94
– Déclaration écrite de l'actionnaire unique, 98
– Erreur évidente, 94, 95
– Erreur non évidente, 95
– Intention de constituer un émetteur fermé, 94
Modification en vertu de la législation québécoise, 92, 93
– Défaut lors de l'incorporation, 92, 93
– Émetteur fermé, 92, 93
– Modification des statuts, 92, 93
– Question de fait, 92, 93
– Statuts incomplets, 92, 93

Roulement d'actions
Action admissible de petite entreprise, 194, 195, 217, 218
Action de roulement, 202, 204, 205
– Caractéristiques, 208
– Disposition 205
Catégories d'actions de roulement, 207, 208
Clause d'ajustement de la prime en cas de contestation ministérielle, 207
Clause de rajustement de prix, 206
– Conditions, 206, 207
Cristallisation, 217, 218
Déduction pour amortissement, 195, 204
– Dépréciation, 195
Définition, 194
Échange d'un bien convertible, 208, 209, 217
Exemple, 218, 219
Fraction non amortie du coût en capital, 195, 204
Gain en capital, 196, 197, 204, 208
Gel successoral, 202-204
Immobilisation, 195, 196, 204
– Bien amortissable, 195, 196
Immobilisation admissible, 196
– Avantage économique durable, 196
– Bien inexistant, 196

Juste valeur marchande, 196, 204-208, 214, 217
– Clause de détermination de la juste valeur marchande, 207
Lien de dépendance
– Personne liée, 201
– Personne non liée, 201, 202
Prix de base rajusté, 196, 204, 205, 214, 215
– Coût du bien, 196
– Dépense faite pour acquisition, 196
Remaniement de capital, 216, 217, 220-222
Réorganisation papillon, 218
Report du paiement des impôts, 204, 205
Somme convenue, 199-201, 204, 205, 209
– Prix de base rajusté de la contrepartie reçue, 199
– Prix de base rajusté pour l'acquéreur, 199
– Produit de disposition pour le vendeur, 199
Transfert d'un bien admissible, 210-213, 217
Vente d'action dans un cas de lien de dépendance, 214, 215
– Capital versé, 214
– Impact fiscal, 214, 215
– Juste valeur marchande, 214
– Lien de dépendance, 201, 202
– Prix de base rajusté, 214, 215
Voir aussi **Action**, **Cristallisation**, **Échange d'un bien convertible**, **Gain en capital**, **Gel successoral**, **Remaniement de capital**, **Somme convenue**, **Transfert d'un bien admissible**

– S –

Sanction pénale
Société non active
– Absence d'immatriculation, 33, 34

Société admissible exploitant activement une entreprise
Définition, 197
Exclusion, 197

Société admissible exploitant une petite entreprise
Action admissible de petite entreprise, 194, 195
– Cristallisation, 217, 218
– Définition, 194, 195
– Disposition à une autre entité, 217
– Exonération à vie du gain en capital, 217, 218
– Période de propriété, 194, 195
– Personne liée, 194, 195
– Société de personnes, 194, 195
Définition, 197, 198
Exclusion, 198

Société agricole ou laitière
Personne morale à but non lucratif, 149-152
– Continuation en société par actions, 152

Société en nom collectif
Droit de propriété, 153-155
Hypothèque, 153, 154
Nature juridique, 153-155

Société exploitant une petite entreprise
Définition, 198

Société privée sous contrôle canadien
Définition, 198, 199
Exclusion, 198, 199

Société sans actionnaires
Administrateur
– Absence de conseil d'administration, 242
– Élection par les actionnaires, 240, 241
– Légitimité, 240-242
Assemblée annuelle obligatoire, 241
Aucune organisation juridique, 239
– Délai, 240
Droit de base des actions, 240
Obligation d'avoir un actionnaire, 240, 241
Résolution écrite antidatée, 242, 243

Somme convenue
Définition, 199-201
Limites générales, 199
– Juste valeur marchande, 199, 200
– Plafond, 199
– Plancher, 199
Limites spécifiques, 200, 201
– Autre immobilisation, 200
– Bien amortissable, 201
– Exploitation d'affaires d'assurance, 200
– Immobilisation admissible, 200, 201
– Inventaire, 200
– Prêt d'argent, 200
Prix de base rajusté de la contrepartie reçue, 199
Prix de base rajusté pour l'acquéreur, 199
Produit de disposition pour le vendeur, 199
Règles de détermination, 199, 200
– Limites générales, 199
– Limites spécifiques, 200
– Ordre de préséance des limites, 201
Roulement d'actions, 204, 205

Statuts
Capital-actions
– Modification en vertu de la législation fédérale, 94-98, 161-166
– Modification en vertu de la législation québécoise, 52-54
Contenu, 160, 161
– Description des droits et restrictions, 160, 161, 234, 235
– Règlement intérieur, 160
Modification des statuts
– Date butoir, 117, 118
– Questions à se poser, 118, 119
– Sanctions, 119, 120
Restriction au transfert des actions
– Modification en vertu de la législation fédérale, 94-98
– Modification en vertu de la législation québécoise, 92, 93
Subdivision d'actions
– Modification en vertu de la législation fédérale, 67-71
– Modification en vertu de la législation québécoise, 68
Voir aussi **Capital-actions**, **Restriction au transfert des actions**, **Subdivision d'actions**

Subdivision d'actions
Modification en vertu de la législation fédérale, 67-71
– Approbation des actionnaires, 68-71
– Clause modificatrice des statuts, 67-71

– Défaut, 67-69, 71
– Effet sur les statuts, 68
– Nullité, 67-69, 71
Modification en vertu de la législation québécoise, 68
– Avis aux actionnaires, 68
– Résolution spéciale des actionnaires, 68

Succession, 245-247
Disposition d'actions, 246, 247
Dissolution volontaire, 245, 248
Transfert d'actions, 247, 248

– T –

Titre
Formes d'investissement, 106
Placement
– Émission de titres, 103
– Transfert de titres, 103

Transfert d'un bien admissible
Avantages, 210
Choix du prix de vente, 210
Conditions d'application
– Bien non admissible, 212
– Contribuable, 211
– Immobilisation admissible, 211
– Société par actions canadienne imposable, 211
Contrepartie d'au moins une action, 212, 213
Délai de présentation, 213
Formulaire, 213, 214
Juste valeur marchande, 210
Report de l'impact fiscal, 210

– V –

Vote électronique
Émetteur assujetti, 71
– Règlements administratifs de la société, 71
– Résolution écrite, 71
– Signature de tous les administrateurs, 71
– Vote obligatoire, 71
Émetteur fermé, 71, 72
– Règlement administratifs de la société, 71
– Résolution écrite, 72
– Signature de tous les administrateurs, 72